



Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin
91430 IGNY
Tél. 06 61 62 85 92
Email : soregane@orange.fr

Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire
Site : www.maupas-plaisanciers.com

INFOS FEVRIER 2010

MAUPAS PLAISANCIERS

LE MOT DU PRESIDENT

Compte rendu de la réunion de vendredi 12 février 2010

Maison Forestière La Tranche sur Mer.

Sont présents pour la municipalité Monsieur Le Maire Serge Kubryk et Monsieur le premier adjoint Dominique Gonnot.

L'assistance est composée d'environ 70 personnes dont une quinzaine de membres de l'AMP.

Le représentant de DHI fait un exposé d'environ une heure à l'aide d'un diaporama.

Il explique avec exemples et précisions le transport du sable depuis la pointe du phare du Grouin du cou jusqu'à la fin du littoral de notre commune vers la Belle Henriette.

Sa démonstration se divise en deux secteurs :

Le secteur des Générelles

Le secteur de l'Anse du Maupas ; plage centrale-embarcadère-plage vers St Anne.

Secteur des Générelles :

Perdition importante de sable et risques importants à court terme pour les résidences côtières.

Secteur de la plage centrale :

Malgré les observations de visu des mouvements de sable, stabilité sur le long terme. Compte tenu de la configuration des lieux, il n'y a pas de moyen de protection à envisager.

Secteur embarcadère - plage devant le plan d'eau :

Compte tenu des études modélisées, compte tenu des enjeux et des avis de la DREAL, Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (échelon régional du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer), la priorité semble se dessiner vers l'épis courbe (43 maisons sont implicitement menacées), viendrait ensuite l'éperon au parc Clémenceau et enfin la digue de protection de la calle avec sans doute une efficacité très relative pour la sécurité des embarquements.

Cependant, si les conclusions de l'étude DHI ont mis en évidence la nécessité de mettre une digue de protection à l'embarcadère, la municipalité devra faire des choix dans les priorités. Il est indispensable de renouveler sans cesse nos demandes de sécurisation de nos embarquements. Nous demeurons persuadés qu'avec de la conviction, l'envie de faire il est tout à fait possible de réunir les conditions nécessaires pour que toutes les facettes du problème soient prises en compte : environnement avec protection du littoral ; sécurité à l'embarcadère ; liberté de la pratique du surf dans la zone en dehors des périodes de location des mouillages.

Je vous rappelle que l'opération « nettoyage des plages » aura lieu le samedi 20 mars de 10 h à 12 h.

Vous avez le choix des plages ; deux lieux de rendez-vous :

- Pavillon de l'Aunis à 10 h,
- Plage de La Terrière, devant le Club de surf (CNT) à 10 h.

Amis tranchais ou adhérents se trouvant à La Tranche je compte sur votre participation.

Dans le prolongement du Grenelle de la mer, la Préfecture de la Région Pays de la Loire nous propose une série de réunions sur les axes de développement des énergies marines.

Ces réunions ont lieu à Nantes.

L'un d'entre nous serait peut être susceptible de représenter l'AMP et rendre compte par un petit mémo de ces réunions.

Un site est déjà ouvert : www.geolittoral.equipement.gouv.fr.

Un forum questions réponses est à notre disposition.

Enfin je vous transmets un communiqué du Présent Jean KIFFER.

« « Repos biologique : La FNPPSF s'engage...

En 2000, notre fédération déposait déjà un manifeste auprès des instances européennes visant à protéger le bar pendant la période de reproduction.

Depuis, cette idée a fait son chemin. De nombreux pêcheurs professionnels y sont aujourd'hui eux aussi favorables.

Nous tenons aussi à saluer l'initiative de quelques grands distributeurs consistant à ne plus commercialiser cette espèce pendant la période concernée.

Nous invitons aussi les consommateurs à adopter une attitude éco-responsable et à ne plus acheter de bar sauvage pendant cette même période.

Devant le laxisme et l'indolence des pouvoirs publics, la FNPPSF a décidé, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années, de s'engager sans attendre la mise en place des mesures que nous continuons par ailleurs à réclamer.

La FNPPSF appelle donc tous ses adhérents et tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs à respecter un repos biologique concernant le bar du 1^{er} février au 15 mars 2010. » »

LE MOT DU VICE PRESIDENT

Vous avez tous lu dans le dernier Pêche Plaisance (page 33) l'information délivrée par notre Président national, Jean KIFFER, sur les déclarations du Ministre Dominique Bussereau. Ses propos ne peuvent être qu'un encouragement pour ceux d'entre nous qui ne possèdent pas le CRR de pouvoir très prochainement utiliser la VHF en toute légalité.

Cette proposition de bon sens pour améliorer la sécurité est donc à saluer.

LE MOT DU SECRETAIRE

Suite aux informations du Président sur les solutions devant être mises en œuvre par les autorités pour protéger le littoral et particulièrement les biens menacés, sur l'intérêt porté au bien être des estivants, je ne comprendrais pas que les plaisanciers passent en dernier. La sécurité des personnes demeure primordiale. Nous rappellerons donc à la municipalité que notre demande est légitime et que le temps passe

En période estivale 25 000 personnes, au moins, utilisent une embarcation au départ de la cale du Maupas. En effet, si l'on retient sur les 330 corps mort placés dans l'anse du Maupas **que** 200 locataires utilisent le secteur de la cale pour embarquer.

Si chaque bateau navigue 4 fois/mois durant 3 mois et que chaque bateau prend à son bord (en moyenne) 2,5 passagers, on peut envisager, du 15/6 au 15/9 : $200 \times 4 \times 3 \times 2,5 = 6000$ allers et 6000 retours, soit 12 000 Il y a les périodes du 15/4 au 15/6 et du 15/9 au 30/10.

Il y a moins de bateaux à l'eau mais plus de sorties effectuées par les mordus de la pêche.

Durant ces 3, 5 mois on peut retenir 40 bateaux à 2 passagers par bateau pendant 10 jours par mois.

On peut évaluer : $40 \times 10 \times 3,5 \times 2 = 2800$ allers et 2800 retours, soit 5 600

A cela il faut ajouter les sorties journalières (sans corps morts) particulièrement en juillet et aout.

Si on retient : 20 bateaux x 60j x 3 personnes, on arrive à 3600 allers et 3600 retours, soit 7 200

Il ne faut oublier et ajouter les professionnels et nos amis du CNT qui courent chaque jour les mêmes risques.

C'est donc plus de 25 000 passagers qui subissent les aléas et les risques pour accéder aux mouillages, ou assurer la sécurité des élèves des divers cours dispensés en mer.

Le risque potentiel d'un accident est avéré et les victimes des années passées ne me contrediront pas.

N'attendons pas l'accident grave !

Nous attendrons donc début mai pour voir les décisions et réalisations s'effectuées.

LE MOT DE SYLVIE

Une quarantaine d'entre vous s'est acquittée de sa cotisation. Cette année, la cotisation est restée à 30 euros et le reversement à la FNPPSF est passé de 11 euros à 12 euros. Merci de m'adresser votre cotisation dans les meilleurs délais afin que je vous établisse les reçus et vous adresse les timbres pour 2010. Nous vous sollicitons parfois pour avoir vos avis sur certains points.

Nous vous suggérons d'écrire des articles que nous pourrions proposer à faire paraître dans les revues Pêches Plaisances de la fédération, (sécurité, pêche en mer, pêche à pied, autre)

Nous vous sollicitons pour assister à certaines réunions.

Nous constatons que très peu d'entre vous répondent et se proposent pour nous aider....alors un petit effort de chacun pourrait faire grand bien

Vous trouverez en pièce jointe la matrice d'un fichier que les membres du Bureau ont souhaité diffuser en format A4 afin d'élaborer une liste de nos adhérents propriétaires de bateau afin qu'elle puisse être mise en bonne place dans nos bateaux. (les destinataires des infos par email sont déjà informés).

Afin de préserver la liberté de chacun de ceux qui ne souhaiteraient pas voir leurs coordonnées apparaître sur cette liste, je saurais gré aux membres de l'AMP qui voudraient exercer ce droit à m'en informer par retour.

La diffusion de nos coordonnées veut cibler deux buts principaux :

- **entraide et sécurité en mer.**
- **surveillance des bateaux au mouillage.**

Merci de votre confiance